

Les licences libres

Un logiciel peut devenir libre à partir du moment où il est publié sous une licence libre. Il existe plusieurs types de licences libres. Faisons le point.

Brève introduction sur le droit d'auteur

Lorsqu'un développeur de logiciel fabrique un logiciel, il en possède automatiquement le droit d'auteur (sans avoir à faire de dépôt auprès d'un organisme). Pour que son logiciel devienne libre, il doit le publier sous une licence libre.

Il est à noter que les licences libres n'enlève absolument pas le droit d'auteur au programmeur du logiciel. Il ne faut pas confondre licence libre et domaine public.

La GPL et la LGPL

Les licences GPL¹ (GNU Public License) et LGPL (Lesser GNU Public License) sont certainement les plus connues et les plus répandues des licences libres. Elles ont été créées par le projet GNU.

Ces licences garantissent toutes les libertés fondamentales. Cependant, elles apportent une restriction : un logiciel résultant d'une modification d'un logiciel protégé par ces licences doit avoir la même licence (ou apparentée).

La GPL apporte une restriction supplémentaire par rapport à la LGPL, il est impossible d'utiliser un logiciel GPL à l'intérieur d'un logiciel non-compatible GPL (exception faite des parties internes au système d'exploitation, Windows ou MacOS par exemple).

Les licences de type BSD²

Les systèmes *BSD (NetBSD, OpenBSD, FreeBSD, etc.) découlent du code de l'UNIX de l'Université de Berkeley. Ces systèmes sont délivrés sous une licence libre qui, au contraire de la GPL, permet la réutilisation de son code dans n'importe quel logiciel (libre ou non).

Il existe aussi de nombreux logiciels libres distribués sous cette licence. La licence BSD est la licence libre la plus permissive³. On constate que de nombreux logiciels propriétaires (Windows, MacOS X) contiennent du code provenant de BSD.

Les autres licences libres

Divers projets libres (Apache, Mozilla, etc.) ont produit leur propre licence libre. Certaines sont apparentées GPL, d'autres sont plus proches de BSD.

L'affaire des doubles licences

Certains développeurs souhaitent publier leur logiciel sous licence libre de type GPL tout en préservant la possibilité de l'utiliser dans un logiciel propriétaire. La solution la plus souvent utilisée est alors de publier le programme sous deux licences différentes. Si vous souhaitez intégrer ce logiciel dans une solution propriétaire, vous devez utiliser (et payez le plus souvent) la licence propriétaire.

Ressources

[1] <http://www.opensource.org/licenses/gpl-license.php>



[3] <http://www.openbsd.org/policy.html>



<http://www.gnu.org/licenses/licenses.html>



[2] <http://www.opensource.org/licenses/bsd-license.php>



<http://www.gnu.org/licenses/license-list.fr.html>

